

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 septembre 2018 portant modification
de la composition du Conseil national des opérations funéraires**

NOR : INTB1825530A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-6 ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;
Vu l'arrêté du 13 avril 2016 portant modification de la composition du Conseil national des opérations funéraires ;
Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;
Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires :

Au titre des représentants des administrations

Mme Claire WILLIG, en remplacement de Mme Stéphanie FREYBURGER.
M. Ritchie KODJO, en remplacement de M. Bruno GEERAERT.

Au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres

Mme Florence FRESSE, en remplacement de M. Jean-Claude SIMON.

Article 2

À l'article 2 de l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires, les mots : « M. Guy DUMEZ, en qualité de membre titulaire » sont supprimés.

Article 3

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 février 2018 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires, les mots : « M. Paul BOSC-BIERN, en qualité de membre titulaire » sont remplacés par les mots : « M. Paul BOSC-BIERNE, en qualité de membre suppléant ».

Article 4

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
B. DELSOL